

PROCOLE DE CARACTÉRISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES EN CENTRES DE TRI

Version	Date	Auteur	Résumé des modifications
6.0	21 janvier 2025	J. Ferron	<ul style="list-style-type: none"> • Ajout de spécifications sur l'entreposage des échantillons avant leur caractérisation (6) • Ajout de l'obligation d'utiliser des balances certifiées conforme à la Loi sur les poids et mesures (7.2 et 8.1) • Ajout de la méthodologie de tri des contenants consignés (10) • Ajout d'une section résumé des étapes de caractérisation (Annexe A) • Simplification des formulaires de prélèvement des échantillons (Annexe B) • Ajustement des définitions des contenants consignés et du nombre de catégories de verre consigné (Annexe E) • Ajout des catégories de matières sortantes à caractériser (Annexe F)
5.0	05 septembre 2024	J. Ferron	<ul style="list-style-type: none"> • Ajout de la méthodologie de prélèvement des échantillons de matières entrantes en ballot (3.1) • Clarification de la méthodologie de prélèvement dans les réserves (4.1) • Modification de la masse à prélever de certains échantillons (4.4) • Clarification de la méthodologie pour la mesure de l'humidité (5) • Modification des consignes de tri pour les contenants avec du contenu (6.4) • Simplification de la section de caractérisation du verre (7) • Modification de la liste des catégories de matières (Annexe A)
4.0	17 juin 2024	J. Ferron	<ul style="list-style-type: none"> • Clarification des méthodologies de prélèvement des échantillons entrants (3 et 3.1) • Retrait de la référence au volume pour lors du prélèvement d'un échantillon de verre (4.4) • Modification de la section de caractérisation du verre (7) • Clarification des catégories de verre et matières fines (9)
3.0	29 mars 2024	J. Ferron	<ul style="list-style-type: none"> • Ajout d'une table des matières. • Réorganisation des sections du document. • Ajout de la section informations à collecter (10)
2.0	26 février 2024	J. Ferron	<p>Plan d'échantillonnage (2)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ajustement du plan d'échantillonnage des matières sortantes, donné à titre indicatif, par l'ajout de la variation du nombre d'échantillons à prélever, reflétant la saisonnalité. <p>Prélèvement des matières entrantes (3)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Retrait du prélèvement des échantillons entrants du verre. • Retrait de la méthode de prélèvement des matières entrantes en seize parts. • Ajout de la méthode de prélèvement « direct » dans le chargement déversé. <p>Prélèvement des matières sortantes (4)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ajout d'un poids minimum en cas de prélèvement de sous-échantillons des matières sortantes.
1.0	31 octobre 2023	J. Ferron	Première version.

CONTEXTE

La réglementation établit des objectifs ambitieux qui devront être atteints par ÉEQ. Ainsi les centres de tri sont amenés à atteindre les critères de performance qui ont été établis en adéquation avec les objectifs réglementaires, sous la forme de taux de captage et taux de pureté par matière.

Des caractérisations des Matières entrantes et sortantes seront effectuées afin de confirmer l'atteinte de ces critères de performance. Les résultats des Caractérisations seront transmis périodiquement aux Centres de tri par ÉEQ afin de permettre à ces derniers d'ajuster leur processus.

Ce document a pour but objectif d'uniformiser les approches existantes et d'établir un standard des bonnes pratiques en matière de caractérisation des matières résiduelles.

Le présent protocole pourra être ajusté à tout moment par ÉEQ.

Table des matières

1.	RÉSUMÉ DU PROTOCOLE.....	5
2.	PLAN DE PRELEVEMENT.....	5
2.1	Matières entrantes.....	5
2.2	Matières sortantes.....	6
3.	PRÉLÈVEMENT DES MATIERES ENTRANTES.....	7
3.1	Méthodologie de prélèvement des échantillons.....	7
4.	PRÉLÈVEMENT DES MATIERES SORTANTES.....	9
4.1	Prélèvement des échantillons dans les réserves.....	9
4.2	Prélèvement des échantillons sur un convoyeur.....	10
4.3	Prélèvement des échantillons à même les ballots.....	10
5.	POIDS DES ÉCHANTILLONS À CARACTÉRISER.....	11
6.	ENTREPOSAGE DES ÉCHANTILLONS.....	11
7.	MESURE DU TAUX D'HUMIDITÉ.....	11
7.1	Prélèvement d'un échantillon.....	11
7.2	Mesure d'humidité d'un échantillon.....	11
8.	CARACTÉRISATION DES MATIERES.....	13
8.1	Matériel.....	13
8.2	Identifier les échantillons.....	13
8.3	Composition des échantillons.....	13
8.4	Tri des éléments spéciaux.....	14
8.5	Rapport d'analyse.....	15
9.	CARACTÉRISATION SPÉCIFIQUE POUR LE VERRE.....	16
9.1	Prélèvement d'un échantillon de verre.....	16

9.2 Matériel	17
9.3 Tri d'un échantillon.....	17
10. CARACTÉRISATION SPÉCIFIQUE DES CONTENANTS CONSIGNÉS	17
10.1 Identifier les contenants consignés	17
10.2 Évaluer le nombre de contenants consignés en verre :.....	18
ANNEXE A - RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTES ÉTAPES DE CARACTÉRISATIONS.....	19
ANNEXE B - FORMULAIRES DE PRISE D'INFORMATIONS	22
1. Formulaire pour le prélèvement des échantillons	22
2. Formulaire pour le tri des échantillons	23
ANNEXE C – INFORMATIONS À COLLECTER.....	24
ANNEXE E – CATÉGORIES DE MATIÈRES ENTRANTES À CARACTÉRISER	26
ANNEXE F – CATÉGORIES DE MATIÈRES SORTANTES À CARACTÉRISER	33

1. RÉSUMÉ DU PROTOCOLE

Le présent protocole s'applique aux caractérisations effectuées par ÉEQ ou son mandataire et, sauf indication contraire, la main-d'œuvre et les équipements nécessaires seront fournis par ÉEQ ou son mandataire. Il décrit les méthodes permettant de prélever et de trier des matières résiduelles en centres de tri. Il peut être résumé ainsi : des échantillons seront prélevés tout au long de l'année à partir de chargement issu de la collecte sélective, préalablement identifié. Une fois l'échantillon constitué, les matières qui le composent seront séparées selon différentes catégories. Chaque catégorie devra être pesée indépendamment. Des photos du contenu du chargement, de l'échantillon à caractériser ainsi que des catégories seront prises. Une reddition des informations liées à l'échantillonnage et au tri des matières devra être effectuée.

2. PLAN DE PRELEVEMENT

Le nombre d'échantillons de Matières entrantes et sortantes à prélever doit être conçu de manière à garantir une représentativité statistique suffisante. Le nombre d'échantillons n'est pas fixé dans la présente annexe et sera variable en fonction des tonnages réceptionnés ainsi que le nombre de Matières sortantes par le Centre de tri.

2.1 Matières entrantes

La proportion de matières en provenance des différents types de générateurs (ex. : résidentiel, unifamilial multilogement, mixte résidentiel/ICI, ICI seulement et lieux publics extérieurs) peut varier d'un Centre de tri à l'autre et le plan d'échantillonnage sera ajusté en conséquence. Les échantillons seront sélectionnés sur la base des principes généraux ci-dessous :

- Dans le cas où 60% des matières entrantes proviennent d'habitations unifamiliales, 60% des échantillons seront prélevés de véhicules desservant des habitations unifamiliales;
- Les échantillons seront prélevés chaque jour de la semaine où la collecte a lieu, en tenant compte des calendriers de collectes hebdomadaires et bihebdomadaires;
- Dans les endroits où la collecte a lieu cinq jours par semaine, les véhicules de collecte seront sélectionnés de manière aléatoire sur les cinq jours;
- Si les deux tiers des matières entrantes sont généralement collectés lors de la première tournée de la journée, deux tiers des échantillons seront prélevés sur les premières tournées des véhicules de collecte et un tiers sera prélevé sur les tournées de l'après-midi.

Voici un exemple de répartition des échantillons à titre indicatif :

Type de générateur	Nombre d'échantillons par période d'échantillonnage				
	Trimestre 1 (20%)	Trimestre 2 (30%)	Trimestre 3 (30%)	Trimestre 4 (20%)	Année
Résidentiel unifamilial (60%)	36	54	54	36	180
Résidentiel multilogement (10%)	6	9	9	6	30
Mixte résidentiel/ICI (20%)	12	18	18	12	60
ICI seulement (5%)	3	5	5	3	15
Lieux publics extérieurs (5%)	3	5	5	3	15
Total (100%)	60	90	90	60	300

L'origine de tous les véhicules de collecte de Matières entrantes et la proportion des différents générateurs n'est pas toujours connue. Dans ce cas, une sélection des véhicules de collecte à l'aide d'un générateur de nombres aléatoire sera utilisée en attendant de constituer un plan d'échantillonnage plus précis.

Les d'informations suivantes sont à noter pour chaque véhicule de collecte sélectionné pour une Caractérisation :

- Date et heure d'arrivée du véhicule;
- Type de camion (chargement avant, arrière, latéral, roll-off, conteneur, plancher mobile, autre);
- Nom de l'entreprise de collecte;
- Numéro du camion;
- Tonnage du chargement (tonnes métriques).
- Provenance géographique du camion de collecte (municipalité(s) / arrondissement(s));
- Type de matières (résidentielles, ICI ou mixtes résidentielles/ICI);
- Proportion approximative (%) de Matières entrantes en provenance de résidences unifamiliales, de multilogement et/ou d'ICI dans le cas d'un mixte;

2.2 Matières sortantes

Le nombre d'échantillons devra être réparti tout au long de l'année et selon le type de matière produite au centre de tri. Le nombre de matières produites peut varier d'un centre de tri à l'autre et le plan d'échantillonnage sera ajusté en conséquence.

Voici un exemple de répartition des échantillons à titre indicatif :

Type de matières	Nombre d'échantillons par période d'échantillonnage				
	Trimestre 1 (20%)	Trimestre 2 (30%)	Trimestre 3 (30%)	Trimestre 4 (20%)	Année
1. Carton ondulé (OCC)	12	18	18	12	60
2. Papiers mixtes	12	18	18	12	60
3. Contenants multicouches	12	18	18	12	60
4. Métaux ferreux	12	18	18	12	60
5. Aluminium domestique	12	18	18	12	60
6. Aluminium canettes consignées	12	18	18	12	60
7. Plastiques rigides PET #1	12	18	18	12	60
8. Plastiques rigides HDPE #2	12	18	18	12	60
9. Plastiques mélangés (#3-#7)	12	18	18	12	60
10. Plastiques souples	12	18	18	12	60
11. Plastiques volumineux (MRP)	12	18	18	12	60
12. Verre mixte	12	18	18	12	60
13. Rejets	12	18	18	12	60
Total	156	234	234	156	780

Les informations à consigner pour chaque échantillon analysé est définie à la section « 4. Prélèvements des matières sortantes ».

3. PRÉLÈVEMENT DES MATIERES ENTRANTES

Avant le prélèvement d'échantillons, le mandataire devra effectuer une inspection visuelle du contenu des matières résiduelles déversées au sol, de façon à noter et identifier la présence de résidus encombrants (gros éléments aberrants et inhabituels). En effectuant le rapide de l'amas de matières (une fois dans le sens horaire et une autre fois dans le sens antihoraire), le mandataire devra effectuer une appréciation qualitative du chargement :

- État de générale (ex. : Présence d'humidité, de neige abondante, etc.)
- Présence d'encombrant (ex : réfrigérateur, planche de bois, tuyaux d'arrosage, pneus, etc.) et nombre d'objets (dans la mesure du possible).
- Présence de contaminant (ex. : sac de déchets, etc.);

À cette étape, le mandataire devra prendre deux photographies de chacun des amas de matières à partir desquels des échantillons seront ensuite prélevés.

Le mandataire devra disposer des équipements nécessaires au prélèvement des échantillons et ceux-ci devront permettre de recueillir les objets de petite dimension contenus dans les échantillons prélevés.

Le poids total de chaque échantillon prélevé devra être minimalement de 50 kilogrammes. Un poids inférieur d'au plus 5% pourra être accepté — poids visé après le tri de l'échantillon.

Dans le cas d'un chargement en provenance d'un centre de transbordement, le poids total de l'échantillon à prélever devra être minimalement de 100 kilogrammes afin de refléter le poids plus important de ce type de chargement par rapport à la collecte en bord de rue.

3.1 Méthodologie de prélèvement des échantillons

Les échantillons sont prélevés dès le déchargement du véhicule de collecte identifié. Le véhicule identifié sera dirigé vers une zone dégagée où le chargement sera vidé.

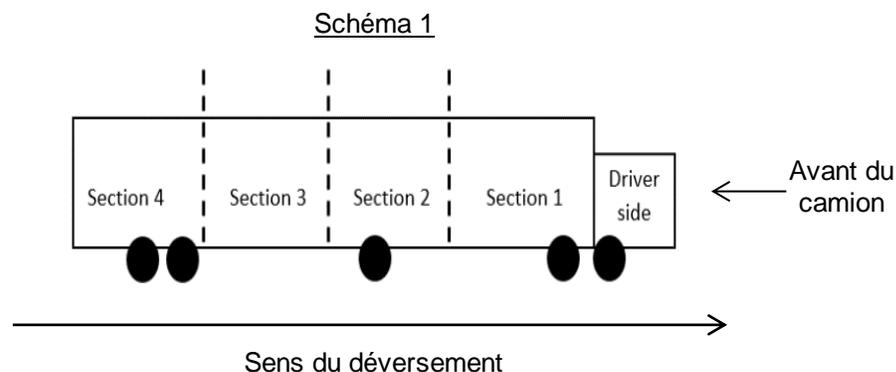
À ce stade, les éléments aberrants et inhabituels (Matériaux de démolition, encombrants, etc.) doivent être retirés et ne pas être inclus dans l'échantillon à auditer afin de ne pas fausser les résultats de l'analyse.

Les échantillons seront constitués à l'aide d'une des deux méthodes de prélèvement suivantes :

A. Méthode de prélèvement par cadrans

Le chargement est divisé en quatre sections égales (voir le schéma 1). Une des sections est sélectionnée aléatoirement et le reste du chargement est retourné dans la zone de réception. À l'aide d'un chargeur à godet, un prélèvement est effectué dans la section sélectionnée puis déversée dans quatre contenants de volume et de dimension identique, jusqu'au remplissage de ces derniers. Le reste de la section est ignorée.

Cette méthodologie est à privilégier dans le cas d'un chargement en provenance d'un centre de transbordement, car ces camions contiennent un chargement plus important que les camions de collecte des matières résiduelles classique.



B. Méthode de prélèvement direct

Le prélèvement est effectué au centre du chargement, à l'aide d'un chargeur à godet. Une première prise est réalisée, dans le chargement, en partant du bas du tas et en remontant le godet. Le contenu du godet est ensuite déversé dans quatre contenants de volume et de dimension identique. L'opération se poursuit, jusqu'au remplissage des contenants. Le reste du chargement est ignorée.

Dans une situation exceptionnelle, il est possible de procéder à un prélèvement manuel à l'aide d'une pelle directement sur le chargement. Une attention particulière sera effectuée afin d'obtenir un échantillon aussi représentatif que possible. Il est cependant préférable de toujours favoriser le prélèvement à l'aide du chargeur à godet, afin de garantir le caractère aléatoire de du prélèvement.

Pour les deux méthodes de prélèvement (par cadrans ou direct), l'un des contenants est ensuite sélectionné aléatoirement. Il s'agit de l'échantillon à analyser (voir le schéma 2). Le contenant l'échantillon sélectionné est transporté jusqu'à la zone de tri, en veillant à ce que le matériel ne soit ni renversé ni endommagé. Le poids de l'échantillon est vérifié afin de s'assurer que la masse visée a été atteinte. Plusieurs cas de figure sont alors possibles :

1. La masse visée est atteinte, les autres contenants non sélectionnés sont retournés dans la zone de réception;
2. La masse visée n'est pas atteinte, l'échantillon ne doit pas être considéré et un autre contenant doit être sélectionné aléatoirement.
3. Si la masse visée n'est atteinte par aucun des contenants, deux contenants devront être sélectionnés aléatoirement et leur masse sera additionnée.

Schéma 2

Bac #1	Bac #2
Bac #3	Bac #4

Quartage de la section

Une fois constitué, l'échantillon est prêt à être acheminé dans la zone où il sera trié.

Il arrive parfois que des chargements de matière entrantes soient sous la forme de ballot (Par exemple : chargement en provenance de certains centres de transbordement). Dans un tel cas, les échantillons sont prélevés directement au sein des ballots, tel que décrits dans la section « 4.3 Prélèvement des échantillons à même les ballots ».

4. PRÉLÈVEMENT DES MATIÈRES SORTANTES

Les prélèvements d'échantillons de Matières sortantes pourront s'effectuer selon l'une des méthodes suivantes selon la configuration du centre de tri :

4.1 Prélèvement des échantillons dans les réserves

Avant le prélèvement d'échantillons, le mandataire devra inspecter les réserves afin d'identifier celles utilisées pour la production de ballots de la matière à caractériser.

Le mandataire retenu devra noter les éléments suivants :

- Le nombre de réserves dédiées à la production de la matière à caractériser;
- Identifier la réserve sur lequel le prélèvement est effectué;
- Une photographie de chacune des réserves et de l'amas de matières à partir duquel les échantillons seront prélevés.

Le prélèvement est effectué au centre de la réserve, à l'aide d'un chargeur à godet. Une première prise est réalisée, dans la réserve, en partant du bas du tas et en remontant le godet. Le contenu du godet est ensuite déversé dans un ou plusieurs contenants jusqu'à l'atteinte de la masse visée.

Il est préférable d'effectuer le plus possible le prélèvement à l'aide du chargeur à godet, afin de garantir le caractère aléatoire du prélèvement. Il est néanmoins possible de procéder à un prélèvement manuel à l'aide d'une pelle directement sur l'amas de matière disponible dans la réserve jusqu'à l'atteinte de la masse visée. Une attention particulière est affectée aux prélèvements afin d'obtenir une analyse représentative de la production disponible sur le site. Il faut prélever l'échantillon au centre de l'amas et ne pas racler le sol lors du prélèvement pour éviter toute contamination.

Dans le cas où plusieurs réserves sont utilisées pour réceptionner la matière avant d'être acheminées vers le convoyeur de conditionnement, le mandataire devra alors diviser l'échantillon en autant de sous-échantillons de poids identiques.

- 1 réserve : 1 échantillon d'un poids minimal de 50 kilogrammes
- 2 réserves : 2 sous-échantillons d'un poids minimal de 25 kilogrammes chacun
- 3 réserves : 3 sous-échantillons d'un poids minimal de 20 kilogrammes chacun

L'ensemble des sous-échantillons sera ensuite mélangé pour constituer un unique échantillon devant atteindre la masse visée. Pour chaque échantillon ou sous-échantillons, un poids inférieur d'au plus 5% pourra être accepté — poids visé après le tri de l'échantillon.

4.2 Prélèvement des échantillons sur un convoyeur

Avant le prélèvement d'échantillons, le mandataire retenu devra inspecter les convoyeurs afin d'identifier ceux utilisés pour la production de ballots de la matière à caractériser. Les matières sortantes pourront être collectées directement sur le ou les convoyeurs ou à la sortie de ces derniers, jusqu'à l'atteinte de la masse visée.

Le mandataire retenu devra noter les éléments suivants :

- Le nombre de convoyeurs dédiés à la production de la matière à caractériser;
- L'identification du convoyeur sur lequel le prélèvement sera effectué;
- Une photographie de chacune du convoyeur et des matières à partir desquels l'échantillon sera prélevé.

Dans le cas où le prélèvement doit être effectué sur plusieurs convoyeurs, le mandataire devra alors diviser l'échantillon en autant de sous-échantillons de poids identiques.

- 1 convoyeur : 1 échantillon d'un poids minimal de 50 kilogrammes
- 2 convoyeurs : 2 sous-échantillons d'un poids minimal de 25 kilogrammes chacun
- 3 convoyeurs : 3 sous-échantillons d'un poids minimal de 20 kilogrammes chacun

L'ensemble des sous-échantillons sera ensuite mélangé pour constituer un échantillon unique devant atteindre la masse visée. Pour chaque échantillon ou sous-échantillons, un poids inférieur d'au plus 5% pourra être accepté — poids visé après le tri de l'échantillon.

4.3 Prélèvement des échantillons à même les ballots

Le lot est constitué par le stock présent au centre de tri le jour de l'intervention. Le mandataire devra noter les éléments suivants :

- Le nombre de ballots disponibles dans l'inventaire;
- Une photographie de l'inventaire;
- Une appréciation qualitative de l'état des ballots disponibles (ex. : présence de contaminant, proportion des différents types de fibres, toute autre chose pertinente, etc.);
- Une photographie de chaque face du ballot sélectionné;
- La date de production du ballot.

La méthodologie de prélèvement sera la suivante :

- Sélectionner aléatoirement un ballot dans ceux qui sont accessibles;
- Placer le ballot sur une surface plane et propre au moyen d'un engin de manutention;
- Décercler les ballots à l'aide d'une pince coupante;
- Ouvrir le ballot au moyen d'un engin de manutention équipé pour accéder au centre de ce dernier;
- Prélever la matière au centre du ballot jusqu'à l'obtention de la masse visée.

5. POIDS DES ÉCHANTILLONS À CARACTÉRISER

Le poids total de chaque échantillon prélevé devra être minimalement de 50 kilogrammes. Un poids inférieur d'au plus 5% pourra être accepté — poids visé après le tri de l'échantillon.

Dans le cas d'un échantillon de verre, le poids devra être au minimum de 5 kilogrammes. Dans le cas d'un échantillon de plastiques souples, le poids devra être au minimum de 20 kilogrammes.

6. ENTREPOSAGE DES ÉCHANTILLONS

Une fois les échantillons prélevés, ils doivent être conditionnés de manière à en préserver l'intégrité et à éviter que les matières qui les composent ne soient dispersées dans l'environnement. Quelles que soient les Matières prélevées, elles doivent être entreposées de manière à être protégées des intempéries (bâtiment, remorque, dôme, etc.).

7. MESURE DU TAUX D'HUMIDITÉ

7.1 Prélèvement d'un échantillon

Les échantillons de matières entrantes et sortantes seront prélevés selon les méthodologies de prélèvement citées plus haut.

7.2 Mesure d'humidité d'un échantillon

Les échantillons de matière en vrac feront l'objet d'un contrôle d'humidité à l'aide d'une étuve (méthode B), tandis que les ballots prélevés pourront faire l'objet d'un contrôle d'humidité selon l'une des deux méthodes suivantes :

A. Méthode d'évaluation de l'humidité à l'aide d'une sonde d'humidité

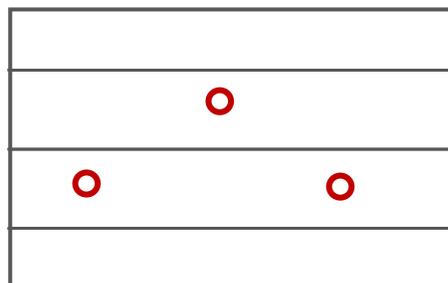
La mesure de l'humidité des ballots sera effectuée par l'intermédiaire d'une sonde d'humidité. Il est recommandé d'utiliser des matériaux ayant été préalablement certifiés par les instituts techniques de référence. Le matériel utilisé devra être étalonné périodiquement, conformément à la procédure spécifiée par le fabricant.

Les trous de forages pourront être effectués à l'aide d'une perceuse sur la face perpendiculaire au canal de presse, à au moins 30 centimètres (12 pouces) des bords (en évitant la zone comprise entre le bord du ballot et le premier cerclage) du ballot sélectionné pour permettre la prise de mesure. Deux approches peuvent être suivies :

- Une diagonale de 3 forages à une distance de 25 centimètres (10 pouces) les uns des autres;
- Un triangle équilatéral de 3 forages également où ces derniers auront 25 centimètres (10 pouces) d'espace entre chacun.



Sonde d'humidité



Forage d'un ballot en triangle

Définition et gestion des points aberrants :

- 1) Parmi les 3 points, évaluer si un point est suspect. Un point sera considéré comme suspect s'il s'écarte de plus de 5 points de la moyenne des 2 points les plus proches.
- 2) Si le point est déclaré suspect, un 4e point de mesure est effectué. Il sera réalisé n'importe où sur un disque de rayon 25 centimètres, centré sur le point suspect et distant d'au moins 25 centimètres des autres points.
- 3) Si le 4e point est dans un intervalle [(moyenne des 2 points) – 5 points; (moyenne de 2 points) + 5 points], alors le point suspect est considéré comme aberrant et n'est pas pris en compte dans le calcul du taux d'humidité. Dans le cas contraire, la moyenne sera calculée avec les 4 points.

B. Méthode d'évaluation de l'humidité sans sonde d'humidité

Des échantillons d'un poids minimal de 4 kilogrammes devront être prélevés directement dans les ballots et entreposés dans un contenant hermétique.

Afin de s'assurer que toute l'humidité de l'échantillon soit mesurée, il sera important de peser et de sécher également le contenant pour, par la suite, en déduire le poids (précision au gramme près). Le séchage des matières résiduelles doit être fait dans une étuve à 70°Celcis (158 °Fahrenheit) jusqu'à poids constant. À noter que la durée de séchage est variable selon les matières. Un séchage est complet lorsque les matières ont atteint un poids constant sur deux séquences consécutives de séchage-pesée.

Une balance certifiée annuellement et conforme à la *Loi sur les poids et mesures* (L.R.C. 1985, c. W-6) et d'une capacité suffisante avec un seuil de détection minimal de 0,001 kilogramme (1 gramme) sera nécessaire.

Le résultat en pourcentage est calculé comme le rapport de la masse de l'échantillon « sec » sur la masse de l'échantillon « humide » :

$$\% \text{ taux d'humidité} = (1 - \text{masse échantillon « sec »} / \text{masse échantillon « humide »}) \times 100$$

8. CARACTÉRISATION DES MATIERES

8.1 Matériel

La mise en œuvre des deux modes opératoires décrits dans la présente annexe nécessite au minimum le matériel suivant :

- Équipements de protection individuelle;
- Une balance certifiée conforme à la *Loi sur les poids et mesures*, d'une capacité suffisante pour peser l'échantillon;
- Une balance certifiée conforme à la *Loi sur les poids et mesures*, d'une capacité suffisante pour peser chaque catégorie de matière avec un seuil de détection minimal de 0,01 kilogramme (10 grammes);
- Des contenants permettant de constituer le prélèvement.

8.2 Identifier les échantillons

Une fois qu'un échantillon a été prélevé, il faut référencer les informations suivantes :

- Nom de la personne effectuant le prélèvement;
- Le type de matière concernée;
- Numéro d'échantillon;
- Nom du centre de tri;
- Date de l'échantillonnage;
- Heure du prélèvement;
- Poids de l'échantillon (en kilogramme avec deux décimales);
- Lieu du prélèvement;
- Conditions de prélèvement (ex. : endroit de l'échantillonnage dans le centre de tri, conditions météorologiques du jour, quart de travail, etc.);
- Un minimum de deux photos du chargement avant le prélèvement de l'échantillon.

8.3 Composition des échantillons

Verser graduellement l'échantillon sur un tamis en secouant manuellement ce dernier et en poursuivant le tri jusqu'à ce que l'échantillon complet soit en deux fractions. La taille du tamis est variable en fonction des matières caractérisées et se trouve dans la définition des "Matières fines" (voir la section suivante « Tri des éléments spéciaux »)

Trier les éléments qui ne sont pas passés à travers le tamis dans des contenants séparés en fonction des sous-catégories de matières. Les particules trop petites pour être correctement identifiées seront mises dans la catégorie des matières fines.

Les matières résiduelles échantillonnées devront être séparées en fonction des catégories et sous-catégories de matières présentées à dans la section « CATÉGORIES DE MATIÈRES À CARACTÉRISER » du présent document. Toutes les sous-catégories sont mutuellement exclusives. Les listes des catégories pourraient être sujettes à certains ajustements en cours de Contrat. Dans tous les cas, les modifications seront préalablement communiquées par ÉEQ.

La précision minimale requise pour la mesure des poids des catégories est de 0,01 kilogramme. Dans le cas où le poids de la matière recueillie dans une des catégories serait inférieur au seuil de détection des équipements, la valeur attribuée pour la sous-catégorie sera alors 0,005 kilogramme et non pas « 0 » (une catégorie de matières recueillie ne peut pas être « 0 »).

8.4 Tri des éléments spéciaux

Matières fines :

La granulométrie des éléments fins a un impact sur la capacité du centre de tri à la capter ces matières, c'est pourquoi il est nécessaire les identifier :

- Pour les fibres, les fines sont toutes les matières d'une taille inférieure à 76 mm sur 76 mm ;
- Pour le verre, les fines sont toutes les matières d'une taille inférieure à 9,5 mm sur 9,5 mm ;
- Pour toutes les autres matières, les fines sont toutes les matières d'une taille inférieure à 51 mm sur 51 mm.

Matières aberrantes :

Les éléments aberrants et inhabituels (ex. : gros métaux de construction, matériaux de démolition, munitions) doivent avoir été retirés avant de constituer l'échantillon à trier. Si après avoir retiré des éléments aberrants la masse totale de l'échantillon est inférieure à la masse visée, l'échantillon ne doit pas être considéré et un autre contenant doit être sélectionné aléatoirement.

Matières imbriquées :

Lorsque deux articles ou plus appartenant à des catégories de matériaux différentes sont collés l'un à l'autre et ne peuvent être séparés au prix d'un effort raisonnable, les règles suivantes s'appliquent :

- Si l'un des articles est un métal (ferreux ou non ferreux), le classer dans la catégorie des déchets métalliques;
- Si les deux éléments sont en plastique, les classer dans la catégorie des plastiques mélangés ou des plastiques rigides encombrants en fonction de leur taille;
- S'il ne s'agit ni de métal ni de plastique rigide, classer dans la catégorie des déchets non récupérables.

Si la matière peut être séparée facilement, les matériaux contenus dans d'autres articles seront triés dans les catégories de matériaux appropriées (ex. : du papier mélangé contenu dans une boîte OCC).

Contenants avec du contenu :

Les contenants avec du contenu seront considérés comme des rejets s'il reste plus de 10% de liquide ou du contenu alimentaire, afin de ne pas fausser le résultat de l'échantillon (Un contenant alourdi de liquide sera vidé lorsqu'il se retrouvera sous forme de ballot).

Autres éléments spéciaux :

À des fins de salubrité et de protection des conditions de travail lors de la caractérisation, certains produits peuvent être laissés dans leurs contenants pour la pesée. Ainsi, les excréments d'origine humaine ou animale, les carcasses d'animaux et les déchets biomédicaux peuvent être laissés dans leurs contenants au moment de la pesée (ex. : litière pour chats, couches pour bébés, boîtes de seringues souillées, etc.)

Si une matière est difficile à identifier, le poids de celle-ci devra être consigné et une photo sera transmise à ÉEQ afin que celle-ci puisse prendre une décision sur la catégorie à utiliser.

8.5 Rapport d'analyse

Chaque analyse doit faire l'objet d'un enregistrement systématique des résultats. Le rapport d'analyse doit comprendre pour chaque échantillon :

- Le type de matière concernée;
- La date d'analyse;
- Numéro de l'échantillon;
- Le nom du contrôleur qualité;
- Le poids de l'échantillon (en kilogramme avec deux décimales);
- Le poids de chaque catégorie triée;
- Le pourcentage de chaque catégorie triée (poids de la catégorie sur le poids total de l'échantillon);
- Une photo de l'échantillon;
- Une photo de chaque catégorie triée.

Les résultats en pourcentage sont calculés comme le rapport de la masse d'une catégorie sur la somme des masses de toutes les catégories :

$$\% \text{ d'une catégorie (A)} = \text{masse catégorie (A)} / \sum \text{ masses de l'ensemble des catégories} \times 100$$

$$\% \text{ de l'ensemble des catégories} = 100 \%$$

Lors du tri des matières, les contenants devront être vidés de leur contenu (à l'exception des contenants avec de la nourriture et les contenants de résidus domestiques dangereux) et pesés dans les catégories de matières correspondantes. En cas de chute de neige, la neige devra éviter d'être pesée autant que possible avec les matières résiduelles. Sinon, les matières devront être pesées telles quelles et ne subir aucun séchage ou autre traitement pouvant en modifier la structure ou le poids.

La différence entre le poids total de l'échantillon et la somme des poids de chacune des catégories d'un même échantillon ne devra pas excéder 5%. Au-delà de cette limite, l'échantillon ne pourra pas être considéré comme étant valide. Dans ce cas, un nouvel échantillon devra être caractérisé.

9. CARACTÉRISATION SPÉCIFIQUE POUR LE VERRE

L'analyse du verre nécessite une approche spécifique. La mesure de la densité, des impuretés par tranches granulométriques sont décrits dans cette section.

9.1 Prélèvement d'un échantillon de verre

Dans le cas du verre, les éléments les plus légers se retrouvent à la périphérie et au bas de l'amas de matière disponible, tandis que le verre plus lourd, reste au centre ou au-dessus. Il est préférable de prélever l'échantillon soit :

A. Méthode de prélèvement au niveau de la chute

Le prélèvement sera effectué en plaçant un contenant sous la chute de verre (le convoyeur de sortie du verre) jusqu'à l'atteinte de la masse visée.

Cette méthode peut présenter certains risques en matière de santé et de sécurité. L'opérateur devra être particulièrement vigilant au moment de s'approcher de la chute de verre (projection de verre), pour placer un contenant en dessous de la chute (risque de chute et de coupure).

Dans le cas où il serait difficile de placer un contenant sous la chute de verre ou l'opération présente un risque de blessure évident (exemple : il faut grimper sur le tas de verre pour stabiliser le contenant), la seconde méthode (B) devra être privilégiée.

B. Méthode de prélèvement direct

Le prélèvement sera effectué à l'aide d'une pelle directement sur l'amas de verre. Le prélèvement devra être effectué en 4 prises de masse identique (donc 5 kg chacune) afin d'avoir l'échantillon le plus homogène possible entre les éléments légers se trouvant en bas (2 et 3) et sur la périphérie du tas (4) et le verre qui se trouve au centre (1).

Une attention particulière sera accordée aux points de prélèvement afin d'obtenir une analyse représentative du lot stocké sur site. Voir le schéma ci-dessous :

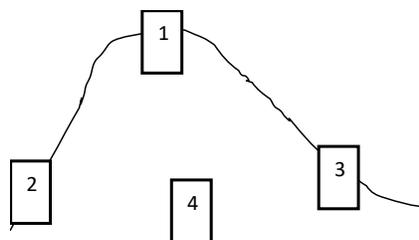


Schéma 3

9.2 Matériel

La mise en œuvre des deux modes opératoires décrits dans la présente annexe nécessite au minimum le matériel suivant :

- Équipements de protection individuelle;
- Une balance certifiée conforme à la *Loi sur les poids et mesures*, avec un seuil de détection minimal de 0,05 kilogramme (50 grammes);
- Une balance certifiée conforme à la *Loi sur les poids et mesures*, avec un seuil de détection minimal de 0,001 kilogramme (1 gramme);
- Contenants permettant de constituer le prélèvement;
- Outil de mesure en mètre et centimètre.
- Un contenant gradué à 0,1 litre (100 millilitres)

9.3 Tri d'un échantillon

Verser graduellement l'échantillon sur un tamis de 9,5 millimètres x 9,5 millimètres (0,3 pouce) en secouant manuellement ce dernier et en poursuivant le tri jusqu'à ce que l'échantillon complet soit en deux fractions.

Trier les éléments qui ne sont pas passés à travers le tamis (>9,5 mm) dans des contenants séparés en fonction des sous-catégories de matières. Les particules trop petites pour être correctement identifiées seront mises dans la catégorie des matières fines (<9,5 mm).

Le poids de toutes les catégories de matières doit être additionné et il faut s'assurer que les poids combinés des deux fractions soient égaux au poids de l'échantillon. Il pourrait y avoir de petites différences en raison des poids arrondis à l'unité supérieure ou inférieure. Toutefois, l'écart entre les résultats ne devrait pas dépasser les 5%.

10. CARACTÉRISATION SPÉCIFIQUE DES CONTENANTS CONSIGNÉS

Un contenant consigné est un récipient, à l'exception d'une boîte de conserve, d'un sac ou d'une caisse-ouïe, utilisé pour commercialiser, mettre sur le marché ou distribuer autrement un produit dont le volume est d'au moins 100 ml et d'au plus 2 litres, dont le type de contenants correspond à l'un des suivants :

- Contenants de remplissage unique consignés en métal, plastique, fibre, contenants multicouches, biosourcés et dont le volume est d'au moins 100 ml et d'au plus 2 litres;
- Contenants de remplissage multiple consignés en verre et dont le volume est d'au moins 100 ml et d'au plus 499 ml;
- Contenants de remplissage multiple consignés en verre et dont le volume est d'au moins 500 ml et d'au plus 2 litres.

10.1 Identifier les contenants consignés

Après passage au tamis des échantillons de matières entrantes, les contenants consignés devront être séparés en fonction des catégories et sous-catégories de matières présentées à l'ANNEXE « CATÉGORIES DE MATIÈRES À CARACTÉRISER – MATIÈRES ENTRANTES ».

10.2 Évaluer le nombre de contenants consignés en verre :

Une fois arrivés au centre de tri, les contenants consignés en verre seront probablement brisés. Dans ce cas, l'approche privilégiée sera de définir un poids unitaire moyen des contenants consignés et de l'appliquer à l'ensemble des catégories de verre de contenants (également appelé verre « rond », c'est à dire hors verre « plat »).

Pour élaborer le Poids Unitaire Moyen des contenants consignés (PUM), il est nécessaire d'isoler et d'identifier les contenants consignés en verre de la façon suivante :

Étape 1 - Comptabiliser : Compter le nombre de Contenants Verres Consignés non brisé :

- Nombre total de Contenants (Nombre CVC) ;
- Nombre de Contenants d'un format d'au moins 100 ml et au plus 499 ml (CVC petit)
- Nombre de Contenants d'un format d'au moins 500 ml et au plus 2 L. (CVC gros)

Étape 2 - Mesurer :

- Mesurer le poids de la catégorie Contenants Verres Consignés (Poids CVC petits et gros);
- Mesurer le poids des catégories des Autres Contenants de Verre (Poids ACV);

Étape 3 – Calculer :

a) Calculer le Poids Unitaire Moyen des contenants de verres consignés (PUM);

PUM	$\text{Poids CVC (kg) / Nombre CVC}$
-----	--------------------------------------

b) Calculer le nombre des Autres Contenants de Verre (Nombre ACV);

Nombre ACV	$\text{Poids ACV (kg) / PUM}$
------------	-------------------------------

c) Calculer le nombre Total des Contenants de Verre Consignés (Total CVC).

Total CVC	$\text{Nombre CVC + Nombre ACV}$
-----------	----------------------------------

d) Calculer le nombre de Total des Contenants de Verre Consignés par taille de contenant (Total CVC petit et Total CVC gros).

Total CVC petit	$\text{Total CVC x Nombre CVC petit / Nombre CVC}$
Total CVC gros	$\text{Total CVC x Nombre CVC gros / Nombre CVC}$

Le PUM sera compilé en continu et basé sur une moyenne mobile.

ANNEXE A - RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTES ÉTAPES DE CARACTÉRISATIONS

Étapes	Actions	Référence
<p>ÉTAPE 1 : Réaliser le plan de prélèvement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les organismes municipaux qui ont leurs matières traitées au centre de tri. - Identifier les circuits de collecte à échantillonner pour chaque organisme municipal. - Établir un calendrier hebdomadaire prévisionnel de prélèvement des échantillons. - Faire approuver le plan de prélèvement approuvé par EEQ. - Transmettre le plan de prélèvement, à l'opérateur du centre de tri préalablement à l'intervention. 	
<p>ÉTAPE 2 : Contacteur le centre de tri</p>	<p>Contacteur l'opérateur du centre de tri afin de clarifier le plan de prélèvement. Les échanges avec l'opérateur du centre de tri doivent permettre de déterminer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les horaires prévisionnels de prélèvement d'échantillon défini dans le plan de prélèvement. - Les modalités de pesée des camions de collecte avant et après le vidage de ces derniers et la zone sur laquelle le camion de collecte videra son contenu. - Les modalités pour réaliser le prélèvement de l'échantillon dans des conditions de santé et de sécurité adaptées. Incluant les moyens que l'opérateur du centre de tri mettra à disposition pour réaliser l'échantillonnage (bobcat ou chargeur à godet, mobilisé pour effectuer le prélèvement de l'échantillon); - Les modalités de reprise précédents échantillons caractérisés. - Tous autres éléments pertinents pour l'opérateur du centre de tri et les personnes responsables de la caractérisation. 	<p>2. Plan de prélèvement</p>

Étapes	Actions	Référence
<p>ÉTAPE 3a : Prélever un échantillon de matière entrante</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le camion est pesé à l'entrée du centre de tri puis est orienté vers la zone préalablement identifiée par l'opérateur du centre de tri comme étant dédié au prélèvement de l'échantillon. Le chargement du camion est déversé sur le sol. - L'engin de manutention réalise le prélèvement au cœur du tas, à l'aide d'un godet, en partant du bas du tas, et en remontant le godet, puis déverse, le contenu du godet au-dessus de 4 contenants. Ceux-ci sont de tailles identiques avec une large ouverture et disposés bords à bords, sur 2 rangées. - L'un des 4 contenants remplis de matière est ensuite tiré au sort. - Vérifier la masse cible de l'échantillon soit atteinte (variable en fonction de l'origine de la collecte ou du type de matière à caractériser). Prélever un autre échantillon le cas échéant. - À ce stade l'ensemble des informations à collecter sur le camion de collecte et les conditions du prélèvement seront collectées et les photos du lieu du leur de prélèvement, du chargement et de l'échantillon prélevé auront été prise également. - L'échantillon constitué est ensuite avant d'être acheminé au lieu où il sera caractérisé (ou la mesure de l'humidité sera effectué). 	<p>3. Prélèvement des matières entrantes et 5. Poids des échantillons à caractériser</p>
<p>ÉTAPE 3b : Prélever un échantillon de matière sortante</p>	<p>Les prélèvements d'échantillons de Matières sortantes pourront s'effectuer selon l'une des méthodes suivantes selon la configuration du centre de tri :</p> <p style="padding-left: 40px;">A. Prélèvement des échantillons dans les réserves</p> <p>Dans le cas où plusieurs réserves sont utilisées pour réceptionner la matière, vous devrez diviser l'échantillon en autant de sous-échantillons de poids identiques. L'ensemble des sous-échantillons sera ensuite mélangé pour constituer un unique échantillon devant atteindre la masse visée. Exemple pour un échantillon de 50 kg :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 1 réserve : 1 échantillon de 50 kg ○ 2 réserves : 2 sous-échantillons de 25 kg ○ 3 réserves : 3 sous-échantillons de 20 kg <p style="padding-left: 40px;">B. Prélèvement des échantillons sur un convoyeur</p> <p>Dans le cas où le prélèvement doit être effectué sur plusieurs convoyeurs, vous devrez diviser l'échantillon en autant de sous-échantillons de poids identiques. L'ensemble des sous-échantillons sera ensuite mélangé pour constituer un unique échantillon devant atteindre la masse visée. Exemple pour un échantillon de 50 kg :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 1 convoyeur : 1 échantillon de 50 kg ○ 2 convoyeurs : 2 sous-échantillons de 25 kg ○ 3 convoyeurs : 3 sous-échantillons de 20 kg 	<p>4. Prélèvement des matières sortantes et 5. Poids des échantillons à caractériser</p>

Étapes	Actions	Référence
	<p>C. Prélèvement des échantillons à même les ballots</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sélectionner aléatoirement un ballot dans ceux qui sont accessibles; - Placer le ballot sur une surface plane et propre au moyen d'un engin de manutention; - Décercler les ballots à l'aide d'une pince coupante; - Ouvrir le ballot au moyen d'un engin de manutention équipé pour accéder au centre de ce dernier; - Prélever la matière au centre du ballot jusqu'à l'obtention de la masse visée. 	
<p>ÉTAPE 4 : Trier un échantillon</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'échantillon est versé graduellement sur un tamis tout en effectuant tri jusqu'à ce que l'échantillon complet soit séparé en deux fractions. La tailles des tamis est variable en fonction des matières caractérisées (voir la définition de "Matières fines") - Les éléments qui ne sont pas passés à travers le tamis sont triés dans des contenants séparés en fonction des sous-catégories de matières. Les éléments sont passés à travers le tamis sont mises dans la sous-catégorie des matières fines. - Toutes les sous-catégories sont mutuellement exclusives. Les listes des catégories pourraient être sujettes à certains ajustements en cours de Contrat, les modifications seront préalablement communiquées par ÉEQ. - Les contenants consignés séparés en fonction des catégories et sous-catégories, puis comptabilisés séparément - À ce stade l'ensemble des informations à collecter sur l'échantillon trié et les photos de toutes les sous-catégories sont prises. 	<p>8. Caractérisation des matières</p> <p>et</p> <p>10.1 Identifier les contenants consignés</p> <p>et</p> <p>Annexe E et F – Catégories de matières entrantes et sortantes à caractériser</p>
<p>ÉTAPE 5 : Mesurer l'humidité d'un échantillon</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La mesure de l'humidité sera effectuée soit par l'intermédiaire d'une sonde d'humidité dans le cas d'un ballot de fibres, soit par le séchage de l'échantillon à l'aide d'une étuve. - À ce stade l'ensemble des informations à collecter sur l'échantillon mesuré ainsi les photos de l'échantillon avant et après la mesure d'humidité sont prises. 	<p>7. Mesure d'humidité d'un échantillon</p>

ANNEXE B - FORMULAIRES DE PRISE D'INFORMATIONS

1. Formulaire pour le prélèvement des échantillons

Prélèvement d'un échantillon de matière entrante	
Nom du centre de tri	CDT A
Date d'arrivée du camion	15 aout 2025
Heure d'arrivée du camion	8h30
Type de camion	Chargement avant, arrière, latéral, roll-off, conteneur, plancher mobile, autre
Nom de l'entreprise de collecte	ABC
Numéro du camion	1234
Tonnage du chargement net (kg)	6 180 kilogrammes
Numéro du bon de pesée	1234789
Provenance géographique de la collecte	Ville B, Secteur A, v
Type de matières	Mixte résidentiel/ICI
Proportion de provenances des matières	75% ICI 25 % résidentiel
Conditions de la matière prélèvement	Légèrement humide, jour de pluie
Masse de l'échantillon (précision 0,01 kg)	51,35 kg
Méthode de prélèvement	Direct chargeur à godet
Photo du lieu de prélèvement	Oui
Photo de l'échantillon prélevé	Oui
Prélèvement d'un échantillon de matière sortante	
Nom du centre de tri	CDT A
Date du prélèvement	15 aout 2025
Heure du prélèvement	9h30
Type de matière concernée	Papier mixte
Méthode de prélèvement	Chargeur à godet
Lieu du prélèvement	Réserve de papier
Conditions de prélèvement	Légèrement humide, jour de pluie
Masse de l'échantillon (précision 0,01 kg)	51,04 kg
Photo du lieu de prélèvement	Oui
Photo de l'échantillon prélevé	Oui

2. Formulaire pour le tri des échantillons

Composition de l'échantillon				
Nom de la personne effectuant l'analyse	Guy Lafleur			
Type de matière concernée	Papier mixte			
La date d'analyse	04-juin-23			
N° de l'échantillon	30623			
Le nom du contrôleur qualité	Maurice Richard			
Masse de l'échantillon (précision 0,01 kg)	51,04 kg			
Photo de l'échantillon à trier	Oui			
Photo de chaque catégorie triée	Oui			
Catégories	Sous-Catégories	Masse (0,01 kg)	% catégories	Contenants consignés
Carton	Carton ondulé	5,45	10,68%	
Imprimés	Revue et magazines	31,89	62,48%	
Autres fibres	Catalogues	2,54	4,98%	
Plastiques rigides HDPE	Contenants HDPE	1,11	2,17%	
Plastiques rigide PET	Bouteilles PET non consignées	1,97	3,86%	
Plastiques rigides autres	Plastique rigide PP #5	0,86	1,68%	
Plastiques souples	Pellicules HDPE-LDPE	1,45	2,84%	
Verre	Verre	1,23	2,41%	
Aluminium	Aluminium consigné	0,005	0,01%	1
Autres métaux	Autres contenants en acier	1,35	2,64%	
Rejets	Autre bois	1,98	3,88%	
Total (kg)		49,84	97,64%	1
Validité de l'échantillon 5%		-1,21	-2,36%	

ANNEXE C – RÉSUMÉ DES INFORMATIONS À COLLECTER

Le tableau suivant résume l'ensemble des informations à collecter qui sont identifiées dans le présent document :

Étape de la caractérisation	Information à collecter
<p>A. Sélectionner un camion à échantillonner (Matière entrante)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Date et heure d'arrivée du véhicule; - Type de camion (chargement avant, arrière, latéral, roll-off, conteneur, plancher mobile, autre); - Nom de l'entreprise de collecte; - Numéro du camion; - Tonnage du chargement (tonnes métriques). - Provenance géographique du camion de collecte (municipalité(s) / arrondissement(s)); - Type de matières (résidentielles, ICI ou mixtes résidentielles/ICI);
<p>B. Prélever un échantillon de Matières entrantes</p>	<p>Identifier la présence de résidus encombrants</p> <ul style="list-style-type: none"> - État de générale (ex. : Présence d'humidité, de neige abondante, etc.) - Présence d'encombrant (ex : réfrigérateur, planche de bois, tuyaux d'arrosage, pneus, etc.) et nombre d'objets (dans la mesure du possible). - Présence de contaminant (ex. : sac de déchets, etc.);
<p>C. Prélever un échantillon de Matières sortantes</p>	<p>Dans la réserve</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le nombre de réserves dédiées à la production de la matière à caractériser; - Identifier la réserve sur lequel le prélèvement est effectué; - Une photographie de chacune des réserves et de l'amas de matières à partir duquel les échantillons seront prélevés. <p>Sur un convoyeur</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le nombre de convoyeurs dédiés à la production de la matière à caractériser; - L'identification du convoyeur sur lequel le prélèvement sera effectué; - Une photographie de chacune du convoyeur et des matières à partir desquels l'échantillon sera prélevé. <p>Dans un ballot</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le nombre de ballots disponibles dans l'inventaire; - Une photographie de l'inventaire; - Une appréciation qualitative de l'état des ballots disponibles (ex. : présence de contaminant, proportion des différents types de fibres, toute autre chose pertinente, etc.); - Une photographie de chaque face du ballot sélectionné; - La date de production du ballot.

Étape de la caractérisation	Information à collecter
<p>D. Conditionner un échantillon (Matières entrantes et sortantes)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nom de la personne effectuant le prélèvement; - Le type de matière concernée; - Numéro d'échantillon; - Nom du centre de tri; - Date de l'échantillonnage; - Heure du prélèvement; - Poids de l'échantillon (en kilogramme avec deux décimales); - Lieu du prélèvement; - Conditions de prélèvement (ex. météorologiques du jour, quart de travail, etc.); - Un minimum de deux photos du chargement avant le prélèvement de l'échantillon.
<p>E. Mesurer l'humidité d'un échantillon (Matières entrantes et sortantes)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Méthodologie de mesure d'humidité appliquée - Masse de l'échantillon (précision 0,01 kg) - Taux d'humidité de l'échantillon (%)
<p>F. Trier un échantillon (Matières entrantes et sortantes)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Séparer les matières en fonction des catégories et sous-catégories de matières - Identifier séparément les éléments spéciaux (Matières fines, Matières aberrantes, contenants avec contenu et autres éléments spéciaux)
<p>G. Rapport d'analyse (Matières entrantes et sortantes)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nom de la personne effectuant l'analyse - Le type de matière triée; - La date d'analyse; - Numéro de l'échantillon; - Le nom du contrôleur qualité; - Le poids de l'échantillon (en kilogramme avec deux décimales); - Le poids de chaque catégorie triée; - Le pourcentage de chaque catégorie triée (poids de la catégorie sur le poids total de l'échantillon); - Photo de la calibration de la balance - Une photo de l'échantillon; - Une photo de chaque catégorie triée. - Nombre de contenants consignés pour chaque type de matière.

ANNEXE E – CATÉGORIES DE MATIERES ENTRANTES À CARACTÉRISER

# Cat.	Catégories	# Sous Cat.	Sous Catégories	Définitions sous-catégories
1	Carton	1	Carton ondulé	Boîtes de carton ondulé et les tubes de carton.
2	Imprimés et autres fibres	2	Journaux, circulaires imprimées sur papier type journal	Journaux, publications et les circulaires en papier journal. Incluant les annuaire téléphonique et annuaire de quartier en papier journal.
2	Imprimés et autres fibres	3	Autres imprimés non contaminants	Tous les imprimés visés et non contaminants, incluant : - Revues, magazines, catalogues, publications ou tout autre produit relié imprimé dont l'objet vise la promotion ou la vente d'un produit ou d'un service. Annuaire téléphonique et annuaire de quartier. - Papier à usage général : Papier tout usage blanc ou de couleur, papier spécialisé blanc ou de couleur pour imprimantes ou photocopieurs, bloc-notes à feuilles détachables généralement collées, feuilles mobiles lignées ou quadrillées, calepins, papiers thématiques avec images préimprimées, etc. - Tous autres imprimés non contaminants. Ex. : courrier, factures, enveloppes, encarts promotionnels sous enveloppe, information imprimée incluse dans les produits emballés (y compris les instructions d'assemblage et guides d'utilisation), circulaires imprimées sur papier glacé, information promotionnelle, cartes de garantie, cartes géographiques et routières, information sur la sécurité du produit et coupons, information annuelle sur les polices d'assurance (y compris les documents de police d'assurance et les états de compte), états de compte mensuels, trimestriels et annuels, rapports sur les investissements de fonds et les prospectus, calendriers, billets de loterie et de campagne de financement, reçus de caisse, papier déchiqueté, cartes de souhaits, agendas personnels, dossiers médicaux personnels, papier construction, imprimés publicitaires. Inclus les livres ou manuels scolaires, à couverture souple ou rigide, etc.
2	Imprimés et autres fibres	4	Autres fibres non visées	Ex. : photographies, papier carbone, autres imprimés contaminants

2	Imprimés et autres fibres	5	Laminés de papier et de carton et carton ciré	Papier ou carton plat doublé d'une couche de plastique ou d'aluminium, excluant les contenants pour consommation rapide Ex. : enveloppes pour barre céréalière, carton d'emballage pour crème glacée, sacs de biscuits, enveloppes de gruau instantané, contenants de mets surgelés, sacs de farine ou préparation pour desserts, sacs à maïs soufflé, emballages de sandwich ou de burger, moules à muffins, sac de nourriture pour animaux, cartes à jouer, etc. Contenants laminés en fibres pour consommation rapide. Ex. : tasses de papier pour breuvages, bols à soupe, verre à boissons gazeuses, etc.
2	Imprimés et autres fibres	6	Carton plat, carton pressé et autres emballages de papier	Cartons dont la fibre est apparente Ex. : carton d'œufs, plateaux moulés, barquette pour café ou pour fruits, assiettes en carton pressé, étiquettes pour vêtements, etc.
2	Imprimés et autres fibres	7	Sacs et emballage en papier kraft	Sacs en papier kraft et emballages en papier. Exemples : Sacs d'épicerie non plastifiés, sacs pour ordonnances, sacs en papier non plastifiés utilisés pour les champignons ou la livraison de nourriture, emballages en papier utilisés pour des produits tels que la farine, le sucre, les pommes de terre ou les flocons d'avoine. Comprends le papier kraft non laminé utilisé pour l'envoi de paquets par la poste.
2	Imprimés et autres fibres	8	Autres emballages à base de fibres alternatives	Tous les types de contenant et d'emballages fabriqués à partir de sources non ligneuses (ex. : bambou, eucalyptus) ou fibreuses (ex. bagasse). Ex. : Barquettes jetables en bagasse
2	Imprimés et autres fibres	9	Contenants multicouches	Contenants à pignon et autres contenants aseptiques multicouches réfrigérés et non réfrigérés d'un format autre que 100 ml à 2 L Ex. : pintes de lait (gable top), cartons de jus, berlingots, mélasse, etc. Ex. : Tetra Pak, Tetra brik, boîtes à jus, contenants à soupe, etc.
2	Imprimés et autres fibres	10	Contenants multicouches - contenants consignés	Contenants à pignon et autres contenants aseptiques d'au moins 100 ml et au plus 2 L de multicouches réfrigérés et non réfrigérés. Ex. : pintes de lait (gable top), cartons de jus, boîtes à jus ou à boisson végétale (individuel et grand format), etc. Ex. : Tetra Pak, Tetra brik, etc. Incluant tous les types de contenants consignés fabriqués à partir de fibres alternatives, incluant les sources non ligneuses (ex. : bambou, bagasse, eucalyptus).
2	Imprimés et autres fibres	11	Contenants et emballages en bois et lièges	Tous les contenants ou les emballages en bois Ex. : caisse de clémentines, certains emballages de thé, liège

2	Imprimés et autres fibres	12	Contenants et emballages en bois et lièges - contenants consignés	Bouchons en liège issu de contenants consignés
2	Imprimés et autres fibres	13	Sac réutilisable en fibres	Sacs réutilisables en fibres naturelles. Exemples : Sacs d'épicerie.
3	Plastiques rigide PET #1	14	Bouteilles et contenants PET #1 Transparent	Bouteilles et contenants de plastiques # 1, transparents clair, bleu ou vert pâle . Ex. : barquette en PET transparent pour les légumes, barquettes de légumes ou de biscuits, etc. Ex. : bouteilles de jus ainsi que contenant en plastique # 1 de la SAQ, d'un format autre que 100 ml à 2 L, etc.
3	Plastiques rigide PET #1	15	Bouteilles et contenants PET #1 Opaque	Bouteilles et contenants non consignés avec bouchons, opaques. Ex. : bouteilles de jus ainsi que contenant en plastique # 1 de la SAQ, d'un format autre que 100 ml à 2 L, etc.
3	Plastiques rigide PET #1	16	Bouteilles PET #1 - contenants consignés	Contenants de plastique # 1 consignés, d'un format d'au moins 100 ml et au plus 2 L, de couleur transparente claire, bleue ou vert pâle Ex. : jus de fruits ou de légumes, boissons désaltérantes, contenant en plastique #1 de la SAQ, pintes de lait, etc.
4	Plastiques rigides HDPE #2	17	Bouteilles HDPE #2	Contenants de plastique # 2 qui ne sont pas consignés Ex. : contenants de boissons non consignés en plastique # 2 Ex. : vinaigre, savon à lessive, shampoing, lave-vitre, nettoyants domestiques, eau de Javel, etc. Ex. : certains contenants de gomme, contenants de préparation à muffin, etc.
4	Plastiques rigides HDPE #2	18	Contenants HDPE #2 à grande bouche	Les contenants à grande bouche (tubes) sont définis comme des contenants dont le col ou l'embouchure est aussi grand, ou plus grand que la base
4	Plastiques rigides HDPE #2	19	Bouteilles HDPE #2 - contenants consignés	Contenants de plastique # 2 consignés, d'un format d'au moins 100 ml et au plus 2 L. Ex. : jus de fruits ou de légumes, boissons désaltérantes, contenant en plastique #2 de la SAQ, pintes de lait, etc.
5	Plastiques rigides autres	20	Plastique rigide PVC #3	Bouteilles et contenants avec bouchons Excluant les RDD : bouteilles d'insecticide (Off, Muskol), cirage pour chaussure, etc. Ex. : matériaux de construction, tuyaux, revêtements extérieurs
5	Plastiques rigides autres	21	Contenants LPDE #4	Contenant et couvercles de plastiques # 4 non consignés. Ex. : contenant de yogourt, bouteilles de compléments alimentaires, contenants de moutarde, contenants de ketchup, contenant de margarine, bouteilles de shampoing, couvercle de margarine ou de yogourt, couvercles seuls, etc.

5	Plastiques rigides autres	22	Bouteilles LPDE #4 - contenants consignés	Contenants de plastique 5 qui consignés, d'un format d'au moins 100 ml et au plus 2 L. Ex. : jus de fruits ou de légumes, boissons désaltérantes, contenant en plastique #4 de la SAQ, pintes de lait, etc.
5	Plastiques rigides autres	23	Contenants PP #5	Contenant et couvercles de plastiques #5 non consignés. Ex. : contenant de yogourt, bouteilles de compléments alimentaires, contenants de moutarde, contenants de ketchup, contenant de margarine, bouteilles de shampoing, couvercle de margarine ou de yogourt, couvercles seuls, etc.
5	Plastiques rigides autres	24	Bouteilles PP #5 - contenants consignés	Contenants de plastique #5 qui consignés, d'un format d'au moins 100 ml et au plus 2 L. Ex. : jus de fruits ou de légumes, boissons désaltérantes, contenant en plastique #5 de la SAQ, pintes de lait, etc.
5	Plastiques rigides autres	25	Contenants et emballages PS #6 expansé	Emballage de protection ou alimentaire en polystyrène expansé Ex. : feuille de polystyrène, feuille isolante, matériel d'emballage, billes de calage, emballages en mousse (ex. : pour appareils ménagers), etc. Ex. : plateaux pour viandes, contenants à œufs, barquettes isolantes, etc. Incluant : verre et vaisselle en « styromousse », plats et verres jetables, tasses pour breuvage chaud
5	Plastiques rigides autres	26	Contenants et emballages PS #6 non expansé	Emballage de protection ou alimentaire en polystyrène non expansé ou matériaux en plastique type ABS Ex. : petits contenants de yogourt, plateau pour biscuits, « cups » de lait, de beurre et de crème, contenants rigides clairs pour muffins ou croissants, emballage double coque # 6, etc. Incluant : la vaisselle en plastique et les dosettes de café vidées de leur contenu
5	Plastiques rigides autres	27	Polylactiques (PLA) et autres plastiques biosourcés	Contenants de plastique identifié PLA ou pellicules en plastique dégradables. Incluant tous les emballages plastiques biosourcés. Ex. : plateaux de biscuits, emballages-coques pour croissants ou muffins, etc.
5	Plastiques rigides autres	28	Polylactiques (PLA) et autres plastiques biosourcés - contenants consignés	Contenants de plastique identifié PLA ou pellicules en plastique dégradables. Incluant tous les emballages plastiques biosourcés. Ex. : jus de fruits ou de légumes, boissons désaltérantes, contenant en plastique de la SAQ, pintes de lait, etc
5	Plastiques rigides autres	29	Autres plastiques sans code et plastiques #7 non dégradables	Emballages et bouchons non identifiés (sans numéro) et tout emballage en plastique #7 non dégradable. Ex. : pots de fleurs pour plantation à court terme, tubes pour produits cosmétiques, tubes dentifrices, contenants de gomme, coupes à pouding non identifiées, emballages-coques de plastique, filet pour agrume, élastiques, etc.

6	Plastiques souples	30	Pellicules HDPE-LDPE	<p>Inclus les films plastiques fabriqués à partir de LDPE, LLDPE, HDPE (polyéthylène basse densité, basse densité linéaire, haute densité) ou des combinaisons de ceux-ci.. Incluant pellicules extensibles</p> <p>Ex. pellicule : sacs de nettoyage à sec, publi-sac, sacs de terre ou d'engrais, de légumes frais ou congelés, film rétractable autour de bouteilles d'eau, etc.</p>
6	Plastiques souples	31	Plastiques stratifiés et autres films plastiques	<p>Tous les emballages en film stratifié et en plastique souple stratifié constitués de plusieurs types de résines plastiques et/ou de combinaisons de résines plastiques et de feuilles métallisées, de cire et/ou de papier, des feuilles métallisées, de la cire et/ou du papier. Cette catégorie de matériaux comprend également les matériaux mono matériaux tels que ceux fabriqués en PET, PVC, EVA et autres films qui ne répondent pas à la définition du LDPE/HDPE. à la définition du film LDPE/HDPE</p> <p>Ex. : Sachets autoportants (« stand up pouches »), sachet de compote, sachet de savon, sachet de canneberges séchées, sachet de fruits congelés, sachet de craquelins, emballages de bonbons, sachets de café, sacs de croustilles, emballages de fromage, sacs de céréales, paquets de yaourts en bâtonnets, emballages sous vide, emballages à billes, sacs en plastique tissés ou non tissés, sacs en filet utilisés pour les agrumes, sacs d'emballage à base de plastique et de papier aluminium. Comprends les sacs en maille tissée (ex. sac de riz) et lessacs d'épicerie réutilisables.</p>
6	Plastiques souples	32	Poly lactiques (PLA) et autres plastiques biosourcés	<p>Films plastiques de plastique identifié PLA ou pellicules en plastique dégradables. Incluant tous les films plastiques biosourcés.</p>
6	Plastiques souples	33	Sac réutilisable en plastique	<p>Comprends tous les sacs à emporter en film fourni au point de vente ou sous forme de produits similaires à l'emballage.</p> <p>Exemples : Sacs à provisions en plastique.</p>
7	Verre	34	Bouteille et contenant en verre	<p>Bouteille et contenants de verre de non consignés coloré et clairs</p> <p>Ex. : bouteilles d'huile d'olive, de vinaigre balsamique, contenant d'huile essentielle, etc.</p>
7	Verre	35	Petite bouteille et contenant en verre - contenants consignés	<p>Toute bouteille de boisson en verre consignée d'un format d'au moins 100 ml et au plus 499 ml.</p> <p>Ex. : bouteilles de vin, spiritueux, bouteilles de bière et d'alcool, boissons gazeuses, certains thés glacés, jus eau gazéifiée ou aromatisée, eau plate, bouteille de lait, etc.</p>
7	Verre	36	Grosse bouteille et contenant en verre - contenants consignés	<p>Toute bouteille de boisson en verre consignée d'un format d'au moins 500 ml et au plus 2 L.</p> <p>Ex. : bouteilles de vin, spiritueux, bouteilles de bière et d'alcool, boissons gazeuses, certains thés glacés, jus eau gazéifiée ou aromatisée, eau plate, bouteille de lait, etc.</p>

7	Verre	37	Céramiques et autres objets infusibles assimilés au verre	Objets en verre plat, vaisselle, porcelaine, grès, céramique et autres verres refusés par la collecte sélective ou verre spécialisé du secteur ICI. Ex. : vitre de fenêtres (tous les types), miroirs cassés, ampoules, cristal, équipements de laboratoires (béchers, éprouvettes), vaisselle, porcelaine, grès, céramique, etc.
8	Aluminium	38	Bombes aérosol en aluminium	Ex. : canettes aérosols en aluminium, des produits déodorants, assainisseur d'air, fixatif, etc. Excluant : tout aérosol de peinture, d'huiles ou de nettoyeur à freins qui sont visés par un autre règlement sur la responsabilité élargie des producteurs (REP).
8	Aluminium	39	Emballages et papier en aluminium	Tous contenants, papier aluminium et autres emballages en aluminium. Ex. : contenants en aluminium pour aliments, noix en canettes d'aluminium, conserves de sardines, certaines conserves de nourriture pour chat, assiettes en aluminium, papier aluminium, assiettes à tarte, opercules de contenants, plateaux à lasagne congelée, etc.
8	Aluminium	40	Aluminium - contenants consignés	Canettes de boisson d'un format d'au moins 100 ml et au plus 2 L. Ex. : canettes de boisson gazeuse, énergisante, kombucha, certains thés glacés, canettes de jus, eau minérale, etc.
9	Autres métaux	41	Bombes aérosol en métal	Ex. : canettes aérosols en acier contenant la crème fouettée, les produits déodorants, assainisseur d'air, fixatif, etc. Excluant : tout aérosol de peinture, d'huiles ou de nettoyeur à freins qui sont visés par un autre règlement sur la responsabilité élargie des producteurs (REP).
9	Autres métaux	42	Contenants en métal	Ex. : conserves, jus de tomate, boîtes de biscuits, boîtes de thé, couvercles en métal (incluant les couvercles de jus congelés), conserve pour nourriture d'animaux, etc.
9	Autres métaux	43	Contenants en métal- contenants consignés	Contenant de boisson composé principalement de métal autre que l'aluminium, d'un format d'au moins 100 ml et au plus 2 L consignés. Ex. : Canettes de bières de marques Sapporo, contenants de jus avec opercules
9	Autres métaux	44	Autres métaux non visés	Ex. : crochets, cintres métal, casserole et autre objet métallique
10	Rejets	45	Résidus domestiques dangereux (RDD)	Acides et bases, oxydants et produits pour piscine, batteries de véhicules sauf celles de véhicules électriques, cyanures, produits contenant du mercure autre que les lampes, solvants, détecteurs de fumée, nettoyeurs, détergents, cires, polis, contenants et peintures pour usage artistique. Colles, adhésifs, époxy, durcisseurs, bouche-pores, rénovateurs de bois, diluants, décapants, enduits de toiture, goudrons et scellant à base de goudron, ciments, stuc acrylique, produits d'émondage, produits imperméabilisants, etc.

10	Rejets	46	Bois et autres résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD)	Planches, madrier, bois traité, plancher de bois, revêtement, panneau de préfini et d'aggloméré, etc. Bardeau d'asphalte, gypse, béton, brique, pierre, asphalte, terre, tuiles de céramique, tapis « mur à mur », prélat et autres recouvrements de sol (sauf le bois), matériaux de plomberie en plastique, prise électrique murale et interrupteur, chauffage, ventilation, isolation (incluant la laine minérale et le polystyrène d'isolation — styromousse), recouvrement, bâche de protection de plastique, tuyaux d'électroménagers, etc.
10	Rejets	47	Autres matières organiques	Matières organiques pouvant être acceptées ou non dans une 3e voie. Excluant les plastiques biosourcés : - Gazon, feuilles et résidus de jardin. Ex. : Terre, tourbe, mauvaises herbes, végétaux sains ou malades, plantes d'intérieur, aiguilles de conifères, brindilles, etc. - Matière organique et les contenus (incluant les liquides) d'origine alimentaires présents à l'intérieur d'un contenant ou d'un emballage. Ex. : Cendre, papier à mains, essuie-tout, serviettes de table, nourriture d'animaux, mouchoirs, etc. - Couches jetables. Ex. : couches pour adulte, pour bébés, etc.
10	Rejets	48	Toutes autres matières non visées	Tous objets divers, meubles et autres articles de maison. Ex. : Textile, accessoires, peluches, chaussures, mobilier, matelas, meubles de jardin, toiles de piscine, articles de sport et de bébé de grande dimension, etc. Résidus dont l'état de dégradation ne permet pas de les inclure dans une sous-catégorie existante ou encore.
10	Rejets	49	Matières fines	Matières dont la granulométrie est trop fine pour être ajouté aux autres catégories : - Pour les fibres, les fines sont les matières d'une taille inférieure à 76 mm sur 76 mm; - Pour le verre, les fines sont les matières d'une taille inférieure à 9,5 mm sur 9,5 mm; - Les toutes les autres matières, les fines sont les matières d'une taille inférieure à 51 mm sur 51 mm;

ANNEXE F – CATÉGORIES DE MATIÈRES SORTANTES À CARACTÉRISER

FIBRES - Carton ondulé/ Carton plat/ Papiers mixtes/ Contenants multicouches

# Cat. Matières	Catégories	# Sous Cat.	Sous Catégories
1	Carton	1	Carton
2	Imprimés et autres fibres	2	Imprimés et autres fibres
2	Imprimés et autres fibres	3	Laminés de papier et de carton et carton ciré
2	Imprimés et autres fibres	4	Carton plat, carton pressé et autres emballages de papier
2	Imprimés et autres fibres	5	Sacs et emballage en papier kraft
2	Imprimés et autres fibres	6	Autres emballages à base de fibres alternatives
2	Imprimés et autres fibres	7	Contenants multicouches
2	Imprimés et autres fibres	8	Contenants et emballages en bois
2	Imprimés et autres fibres	9	Sac réutilisable en fibres
3	Plastiques rigide PET #1	10	Plastiques rigide PET #1
4	Plastiques rigides HDPE #2	11	Plastiques rigides HDPE #2
5	Plastiques rigides autres	12	Plastiques rigides autres
6	Plastiques souples	13	Plastiques souples
7	Verre	14	Verre
8	Aluminium	15	Aluminium
9	Autres métaux	16	Autres métaux
10	Rejets	17	Rejets
10	Rejets	18	Particules fines

PLASTIQUES RIGIDES MIXTES

# Cat. Matières	Catégories	# Sous Cat.	Sous Catégories
1	Carton	1	Carton
2	Imprimés et autres fibres	2	Imprimés et autres fibres
2	Imprimés et autres fibres	3	Laminés de papier et carton et carton ciré
2	Imprimés et autres fibres	4	Contenants multicouches
2	Imprimés et autres fibres	5	Contenants et emballages en bois
3	Plastiques rigide PET #1	6	Bouteilles et contenants PET #1 Transparent
3	Plastiques rigide PET #1	7	Bouteilles et contenants PET #1 Opaque
4	Plastiques rigides HDPE #2	8	Bouteilles HDPE #2
4	Plastiques rigides HDPE #2	9	Contenants HDPE #2 à grande bouche
5	Plastiques rigides autres	10	Plastique rigide PVC #3
5	Plastiques rigides autres	11	Contenants LPDE #4
5	Plastiques rigides autres	12	Contenants PP #5
5	Plastiques rigides autres	13	Contenants et emballages PS #6 expansé
5	Plastiques rigides autres	14	Contenants et emballages PS #6 non expansé
5	Plastiques rigides autres	15	Poly lactiques (PLA) et autres plastiques dégradables
5	Plastiques rigides autres	16	Autres plastiques sans code et plastiques #7 non dégradables
6	Plastiques souples	17	Plastiques souples
7	Verre	18	Verre
8	Aluminium	19	Aluminium
9	Autres métaux	20	Autres métaux
10	Rejets	21	Rejets
10	Rejets	22	Particules fines

PLASTIQUES RIGIDES PET #1

# Cat. Matières	Catégories	# Sous Cat.	Sous Catégories
1	Carton	1	Carton
2	Imprimés et autres fibres	2	Imprimés et autres fibres
2	Imprimés et autres fibres	3	Laminés de papier et carton et carton ciré
2	Imprimés et autres fibres	4	Contenants multicouches
2	Imprimés et autres fibres	5	Contenants et emballages en bois
3	Plastiques rigide PET #1	6	Bouteilles et contenants PET #1 Transparent
3	Plastiques rigide PET #1	7	Bouteilles et contenants PET #1 Opaque
4	Plastiques rigides HDPE #2	8	Plastiques rigides HDPE #2
5	Plastiques rigides autres	9	Contenants LPDE #4
5	Plastiques rigides autres	10	Contenants PP #5
5	Plastiques rigides autres	11	Plastiques rigides autres
6	Plastiques souples	12	Plastiques souples
7	Verre	13	Verre
8	Aluminium	14	Aluminium
9	Autres métaux	15	Autres métaux
10	Rejets	16	Rejets
10	Rejets	17	Particules fines

PLASTIQUES RIGIDES PEHD #2

# Cat. Matières	Catégories	# Sous Cat.	Sous Catégories
1	Carton	1	Carton
2	Imprimés et autres fibres	2	Imprimés et autres fibres
2	Imprimés et autres fibres	3	Laminés de papier et carton et carton ciré
2	Imprimés et autres fibres	4	Contenants multicouches
2	Imprimés et autres fibres	5	Contenants et emballages en bois
3	Plastiques rigide PET #1	6	Plastiques rigide PET #1
4	Plastiques rigides HDPE #2	8	Bouteilles HDPE #2
4	Plastiques rigides HDPE #2	9	Contenants HDPE #2 à grande bouche
5	Plastiques rigides autres	10	Plastique rigide PVC #3
5	Plastiques rigides autres	11	Contenants LPDE #4
5	Plastiques rigides autres	12	Contenants PP #5
5	Plastiques rigides autres	13	Contenants et emballages PS #6
5	Plastiques rigides autres	14	Autres plastiques sans code et plastiques #7 non dégradables
5	Plastiques rigides autres	15	Plastiques rigides autres
6	Plastiques souples	16	Plastiques souples
7	Verre	17	Verre
8	Aluminium	18	Aluminium
9	Autres métaux	19	Autres métaux
10	Rejets	20	Rejets
10	Rejets	21	Particules fines

PLASTIQUES SOUPLES

# Cat. Matières	Catégories	# Sous Cat.	Sous Catégories
1	Carton	1	Carton
2	Imprimés et autres fibres	2	Imprimés et autres fibres
2	Imprimés et autres fibres	3	Laminés de papier et carton et carton ciré
2	Imprimés et autres fibres	4	Contenants multicouches
2	Imprimés et autres fibres	5	Contenants et emballages en bois
3	Plastiques rigide PET #1	6	Plastiques rigide PET #1
4	Plastiques rigides HDPE #2	7	Plastiques rigides HDPE #2
5	Plastiques rigides autres	8	Plastique rigide PVC #3
5	Plastiques rigides autres	9	Plastiques rigides autres
6	Plastiques souples	10	Pellicules HDPE-LDPE
6	Plastiques souples	11	Plastiques souples
7	Verre	12	Verre
8	Aluminium	13	Aluminium
9	Autres métaux	14	Autres métaux
10	Rejets	15	Rejets
10	Rejets	16	Particules fines

ALUMINIUM ET NON-FERREUX

# Cat. Matières	Catégories	# Sous Cat.	Sous Catégories
1	Carton	1	Carton
2	Imprimés et autres fibres	2	Imprimés et autres fibres
3	Plastiques rigide PET #1	3	Plastiques rigide PET #1
4	Plastiques rigides HDPE #2	4	Plastiques rigides HDPE #2
5	Plastiques rigides autres	5	Plastiques rigides autres
6	Plastiques souples	6	Plastiques souples
7	Verre	7	Verre
8	Aluminium	8	Bombes aérosol en aluminium
8	Aluminium	9	Emballages et papier en aluminium
9	Autres métaux	10	Bombes aérosol en métal
9	Autres métaux	11	Contenants en métal
9	Autres métaux	12	Autres métaux non visé
10	Rejets	13	Résidus domestiques dangereux (RDD)
10	Rejets	14	Rejets
10	Rejets	15	Particules fines

VERRE

# Cat. Matières	Catégories	# Sous Cat.	Sous Catégories
1	Carton	1	Carton
2	Imprimés et autres fibres	2	Imprimés et autres fibres
3	Plastiques rigide PET #1	3	Plastiques rigide PET #1
4	Plastiques rigides HDPE #2	4	Plastiques rigides HDPE #2
5	Plastiques rigides autres	5	Plastiques rigides autres
6	Plastiques souples	6	Plastiques souples
7	Verre	7	Verre
7	Verre	8	Céramiques et autres objets infusibles assimilés au verre
8	Aluminium	9	Aluminium
9	Autres métaux	10	Autres métaux
10	Rejets	11	Rejets
10	Rejets	12	Particules fines

REJETS

# Cat. Matières	Catégories	# Sous Cat.	Sous Catégories
1	Carton	1	Carton
2	Imprimés et autres fibres	2	Imprimés et autres fibres
2	Imprimés et autres fibres	3	Contenants multicouches
2	Imprimés et autres fibres	15	Rejets
3	Plastiques rigide PET #1	4	Plastiques rigide PET #1
4	Plastiques rigides HDPE #2	5	Plastiques rigides HDPE #2
5	Plastiques rigides autres	6	Contenants LPDE #4
5	Plastiques rigides autres	7	Contenants PP #5
5	Plastiques rigides autres	8	Contenants et emballages PS #6 expansé
5	Plastiques rigides autres	9	Contenants et emballages PS #6 non expansé
5	Plastiques rigides autres	10	Plastiques rigides autres
5	Plastiques rigides autres	15	Rejets
6	Plastiques souples	11	Plastiques souples
7	Verre	12	Verre
7	Verre	15	Rejets
8	Aluminium	13	Aluminium
9	Autres métaux	14	Autres métaux
10	Rejets	15	Rejets
10	Rejets	16	Particules fines